

# PROTOCOLE D'ACCUEIL ALAE DE BUZET-SUR-TARN DE MAI A JUILLET 2020

---

## **I-Modalités d'accueil et sécurité sanitaire :**

### ➤ **Enfants de 3 à 6 ans (école maternelle)**

L'accueil alae se découpe en 4 temps de 7h30 à 18h30 :

#### **-l'alaë du matin de 7h30 à 8h50 :**

Les familles sont accueillies au portail alae et les enfants sont directement accompagnés par leur ATSEM dans leurs classes respectives, après lavage des mains. L'enfant occupe alors le bureau qui lui est attribué sur le temps classe et bénéficie de son propre matériel.

#### **- La pause méridienne de 12h00 à 13h35 :**

Les repas sont distribués dans les classes par le personnel de service. Après un temps d'hygiène, les enfants mangent à leur bureau, préalablement désinfecté, de 12h00 à 12h45. Ils sont accompagnés par 1 ATSEM pour les GS et 2 ATSEM pour les MS.

De 12h45 à 13h35, les enfants bénéficient d'un temps de récréation dans l'espace qui leur est attribué (*cf protocole d'accueil école maternelle*)

#### **-Le temps accueil de l'après-midi de 13h35 à 16h05 :**

Pour des raisons d'organisation, les enfants de GS de Mme CHEYROUSE sont regroupés dans la classe de Mme GUIDICCELLI, le matériel est préalablement désinfecté (tables, chaises...) et le matériel pédagogique individuel accompagne chaque enfant.

Les enfants de Mme MEZERETTE sont accueillis dans la classe de Mme LOUCHARTE et les mêmes précautions sanitaires sont appliquées.

Un temps d'animation est proposé par deux animatrices.

Les effectifs de chaque salle de classe ne dépassent pas 10 enfants.

Selon les activités proposées, les enfants restent dans les classes ou sortent dans les espaces qui leur sont attribués.

**-L'alaë du soir de 16h05 à 18h30 :** Les enfants accueillis après 16h05, sur le temps alae, bénéficient d'un goûter fourni par la mairie.

Les départ se font de façon échelonné au portillon alae. Avant de retrouver leur famille, les enfants procèdent à un lavage des mains.

## ➤ **Enfants de 6 à 11 ans (école élémentaire) :**

L'accueil alae se découpe en 5 temps de 7h30 à 18h30.

### **-l'alaé du matin de 7h30 à 8h50 :**

Les familles sont accueillies au portail alae, après lavage des mains, les enfants sont accueillis comme suit :

Les enfants des classes de CP1 (Mme DONNART), CP2 (Mme BONNET) , CM1 CM2( Mme CIOPPANI) et CM2 (M.FILERI) sont accueillis dans **le préfabriqué de la classe de Mme GASCH.**

Les enfants des classes de CE1 1 (Mme WEBER), CM1 (Mme ESTRADE) et CE2 (M.DESPLAS) sont accueillis dans **la salle de motricité.**

Les enfants de CE1 2 (Mme GASCH), CE2-CM1 (M. SOUBIRAN), CM2 groupe B (M. FILERI) et CE1-CE2(Mme Ciry) sont accueillis **dans le réfectoire.**

Ces salles ont été aménagées en salle de classe et chaque enfant bénéficie de son bureau et son matériel nominatif.

Les effectifs de ces salles d'accueil ne dépassent pas 15 enfants.

**-L'accueil du matin de 09h00 à 12h00 :** Ce temps concerne les enfants du groupe A les semaines impaires et du groupe B les semaines paires. Les enfants sont accueillis dans leur classe, à leur place attirée ou dans l'espace extérieur qui leur est attribué en fonction de l'activité proposée. Un temps d'aide aux devoirs peut être proposé mais l'animateur ne se substitue pas à l'enseignant.

**-La pause méridienne de 12h00 à 13h35 :** Les enfants prennent le repas dans les classes, à la place qui leur est attribuée après lavage des mains et désinfections des tables.

Les classes de Mmes DONNART, BONNET, ESTRADE, WEBER, CIRY (groupe A), GASCH et de M. SOUBIRAN mangent au 1<sup>er</sup> service de 12h00 à 12h45 et bénéficient ensuite d'un temps de jeux dans l'espace extérieur qui leur est attribué.

Les classes de Mmes CIOPPANI, CIRY (groupe B), et de Messieurs FILERI et DESPLAS mangent de 12h45 à 13h35, après un temps de jeux dans l'espace qui leur est attribués.

**-L'accueil de l'après-midi de 13h35 à 16h05:** Ce temps d'accueil concerne les enfants du groupe A les semaines paires et du groupe B les semaines impaires. Un animateur est présent pour deux classes situées face à face ou côte à côte (ex : un animateur pour les deux classes de CP). Les enfants occupent leur bureau et bénéficient de matériel individuel pour de petites activités autonomes ou semi-autonomes. Ils peuvent également aller dehors dans l'espace qui leur est attribué pour un temps de jeux.

**-L'alaé du soir de 16h05 à 18h30 :** Les enfants sont accueillis de la même façon que sur l'alaé du matin. Ils bénéficient d'un goûter fourni par la mairie. Les départ se

font de façon échelonné au portillon alae. Avant de retrouver leur famille, les enfants procèdent à un lavage des mains.

- *Les enfants des classes de Mme GASCH et M. SOUBIRAN peuvent bénéficier des 5 temps d'accueil, l'aide au devoir est organisée sur la matinée et un temps de jeux est organisé l'après-midi.*

### ➤ **Les mercredis :**

Les mercredis, les enfants terminent l'école à 11h40, après un temps d'hygiène, tous les enfants prennent leur repas de 12h00 à 12h45, dans leur classes respectives.

Les départ échelonnés ont lieu au portail alae de 13h00 à 13h30 pour les enfants n'étant pas inscrits à l'alaë du mercredi après-midi.

Les enfants présents le mercredi après-midi sont accueillis sur les mêmes modalités que l'alaë matin et soir pour les élémentaires, et sur les modalités de l'après-midi pour les maternels (1 groupe de GS et 1 groupe de MS).

A 16h00, un temps de goûter est organisé avant le départ échelonné des enfants.

### ➤ **Accueil des PS :**

Les enfants de petite section n'ayant pas encore repris le chemin de l'école, un temps d'accueil est prévu sur les horaires habituels pour les familles n'ayant pas de moyen de garde.

Les enfants de PS sont accueillis dans la classe de Mme VALENTIN et bénéficient de la continuité pédagogique les lundis, mardis, mercredis et jeudis matin. Ils sont pour le repas et l'après-midi pris en charge par une ATSEM de PS. Un temps de sieste est organisé dans la classe. Les lits sont désinfectés quotidiennement.

### ➤ **Départs en dehors des temps d'alaë du soir :**

Si pour des raisons d'organisation, il est préférable de récupérer votre (vos) enfant(s) en dehors des temps d'accueil prévu (ex : 15h00), ce départ peut être organisé après avoir prévenu la direction de l'alaë par mail ou par téléphone. Vous pourrez ensuite vous présenter au portail de l'école maternelle et vous signaler par téléphone à l'alaë.

### ➤ **Désinfection et temps d'hygiène :**

Le matériel est dans la mesure du possible individuel ou désinfecté après chaque utilisation (draisiennes et vélos)

Les visières utilisées par les enfants de l'élémentaire sont désinfectées après le départ de l'enfant.

Les bureaux individuels sont désinfectés avant et après les repas de chaque enfant ainsi qu'après le départ des enfants dans d'autres salles.

Un lavage des mains est prévu à l'arrivée de l'enfant dans l'enceinte de l'école, avant et après chaque temps de récréation et de repas ainsi qu'au départ de l'enfant.

Pour des raisons d'organisation, les animateurs peuvent prendre en charge des groupes d'enfants différents sur différents temps de la journée ou de la semaine.

## II- Inscription portail famille :

Pour chaque temps de présence de votre enfant, il est nécessaire d'effectuer une réservation au préalable via le portail famille <https://harmonie.ecolesoft.net/portail/>. Conformément au règlement intérieur, la réservation doit être effectuée 48h00 à l'avance, jours ouvrés.

- Si votre enfant ne bénéficie pas des temps alae du matin (7h30-9h00) mais est présent sur le temps d'accueil du matin de 9h00 à 12h00, une réservation en alae du matin est nécessaire.
- Si votre enfant ne bénéficie pas du temps alae du soir (de 16h05 à 18h30) mais est présent sur le temps d'accueil de l'après-midi (de 13h30 à 16h00) une réservation en alae du soir est nécessaire.
- Si votre enfant est présent toute la matinée (ex : de 7h30 à 12h00) la réservation en alae du matin est suffisante.
- Si votre enfant est présent toute l'après-midi (ex : de 13h35 à 18h30) la réservation en alae du soir est suffisante.
- La réservation du repas est nécessaire

## III- Facturation :

Les services périscolaires ainsi que les repas, seront facturés au tarif en vigueur (cf : règlement intérieur / grille tarifaire) à partir du 02.06.2020.